

# Alisteyr

## Désinfectant neutre alimentaire

C'est un désinfectant de contact pour le milieu alimentaire. Il s'utilise après le nettoyage. De pH neutre, il n'agresse pas les surfaces. Désinfecte tout le matériel présent en cuisine, collectivité : matériels de découpe, matériels de conservation (vitrines, réfrigérateurs...), poubelles et vides ordures. S'utilise également pour les bacs à sable, bord de piscine ...  
Bactéricide selon la norme EN 1276 (5 mn à 20°C en conditions de propreté à 1%).

### Mode d'emploi

S'utilise dilué dans l'eau à 1 % par trempage ou pulvérisation.  
Laisser agir 5 minutes minimum.  
Rincer obligatoirement les surfaces ou ustensiles pouvant rentrer en contact avec les denrées alimentaires.

### Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

### Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore  
- pH : 6 - 8  
- Densité : 0,98 - 1,00

### Précautions

Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.  
Ne pas utiliser à des températures supérieures à 40°C.  
Ne pas mélanger avec d'autres produits (eau de javel ou détergents ménagers).  
*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

### Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1.  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.

### Produit biocide TP 4

Substances actives biocides : chlorure de didecyl diméthyl ammonium, CAS : 7173-51-5, 50,5 g/l - propane-2-ol, CAS : 67-63-0, 20,2 g/l.

**Date limite d'utilisation optimale :**  
**24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.**

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.  
Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.  
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.**

**Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)**

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

26-01-2018 Ind. 15 ■

